

ORIENTATIONS DE L'ÉTAT			PROPOSITIONS D' ACTIONS ISSUES DES GT		
3 enjeux	9 priorités	24 orientations	47 actions <i>« Pour mémoire » : actions répondant à plusieurs orientations</i>	GT pilote	
1 Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire	1.1 Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières dans une logique développement durable	1.1.1 Soutenir et valoriser les activités primaires dans une logique de développement durable	1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre	AP	
			2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages	AP	
			3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification	AP	
			4 : Améliorer la connaissance de la ressource halieutique et de son exploitation par la pêche professionnelle et la pêche de loisir	AP	
			5 : Étudier la fonction « halieutique » du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver	AP	
			6 : Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police	AP	
			7: Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir	AP	
	1.1.2 Promouvoir et encadrer le développement d'activités de loisirs de moindre impact écologique		8 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation	UPE	
			9 : Promouvoir la pratique des activités et sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe	UPE	
			10 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement	UPE	
			<i>Pour mémoire : actions 11, 17, 30 et 37</i>		
	1.2 Améliorer la qualité des milieux permettant de sécuriser les usages	1.2.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les risques de pollution générés par les activités et les usages		11 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime	Q EAU
				12 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe	Q EAU
				13 : Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR	Q EAU
		1.2.2 Maintenir des conditions hydrosédimentaires favorables à la navigation, aux mouillages, à la stabilisation des parcs conchylicoles et des plages, à la conservation des habitats naturels		14 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation	UPE
15 : Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux				BIODIV	
1.2.3 Protéger et valoriser les écosystèmes			16 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces	BIODIV	
			17 : Adapter le survol aux enjeux du Golfe	BIODIV	
			18 : Coordonner les actions pour limiter les espèces exotiques invasives	BIODIV	
			19 : Élaborer et mettre en œuvre des plans de gestion des marais endigués et des lagunes	BIODIV	
			20 : Etablir un recensement des éléments de patrimoine culturel, bâti, paysager (dont maritime et sous marin) et favoriser sa valorisation	SL	
1.2.4 Protéger et valoriser les paysages et le patrimoine culturel remarquables du Golfe, sources d'attraction touristique		21 : Promouvoir une gestion prospective des boisements du Golfe qui tienne compte des effets du changement climatique	SL		
		22 : Réaliser des outils d'aide à la prise en compte des enjeux de préservation des milieux et mettre en place une animation territoriale à l'échelle du Golfe	BIODIV		
1.2.5 Sensibiliser les acteurs du territoire aux services rendus par les milieux		23 : Évaluer les impacts de la fréquentation des espaces littoraux du Golfe dans un esprit de coexistence des usages	SL		
1.3 Mettre en adéquation développement des	1.3.1 Améliorer la connaissance de la fréquentation du bassin dans l'espace et dans le temps			SL	

	activités et capacité d'accueil des écosystèmes	1.3.2 Améliorer la connaissance des interactions entre environnement et usages, mieux apprécier le cumul des pressions	24 : Améliorer la connaissance en priorité des compartiments écologiques en interaction forte avec les activités/usages tout en impliquant les acteurs <i>Pour mémoire : action 16</i>	BIODIV	
2 Gestion intégrée de l'espace et des ressources	2.1 Assurer une coexistence équilibrée des activités et usages sur le plan d'eau et sur le littoral	2.1.1 Garantir un équilibre entre les activités productives, de loisirs, touristiques et émergentes	25 : Définir les zones à vocation prioritaire	UPE	
			26 : Préciser les règles et recommandations pour éviter les conflits d'usage	UPE	
			27 : Confirmer la limitation du nombre de mouillages pour la plaisance à 7000 et en définir les nouvelles modalités	UPE	
			28 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe	SL	
		2.1.2 Garantir un équilibre terre-mer des activités et des équipements	29 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer	UPE	
		2.1.3 Garantir la sécurité des usagers sur le plan d'eau	30 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques	UPE	
	31 : Mieux baliser les zones les plus fréquentées		UPE		
	2.2 Gestion économe et rationnelle du foncier	2.2.1 Développer une stratégie foncière à l'échelle du SMVM	<i>Pour mémoire : actions 1 et 42</i>		
		2.2.2 Sécuriser les ressources foncières nécessaires à l'activité conchylicole	<i>Pour mémoire : action 1</i>		
	2.3 Gestion spécifique des îles et îlots	2.3.1 Mettre en place une stratégie de gestion durable des îles et îlots	32 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés		SL
2.4 Accès au littoral	2.4.1 Favoriser et maîtriser l'accès au littoral	33 : Intégrer un volet maritime aux Plans de Déplacements Urbains (PDU) des EPCI, favorisant notamment la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral		SL	
		<i>Pour mémoire : actions 29, 31, 34, 35, 36 et 37</i>			
	2.4.2 Gérer et développer le sentier littoral dans le respect de son statut	34 : Poursuivre l'ouverture du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe		SL	
		35 : Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de délestage par rapport au sentier littoral		BIODIV	
2.4.3 Favoriser les modes de déplacements doux en lien avec les activités littorales et maritimes	36 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux		SL		
	<i>Pour mémoire : actions 29, 33, 34 et 35</i>				
2.4.3 Favoriser les modes de déplacements doux en lien avec les activités littorales et maritimes	37 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants			UPE	
3 Anticiper et intégrer les transitions écologique, énergétique, économique sociétale sur le territoire du Golfe	3.1 Réussir la transition énergétique sur le Golfe	3.1.1 Favoriser la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique	38 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de GES et nos consommations énergétiques	SL	
		<i>Pour mémoire : action 37</i>			
	3.2 Favoriser l'adaptation du territoire aux conséquences du changement climatique	3.1.2 Favoriser le développement des EnR	39 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe		SL
			<i>Pour mémoire : action 37</i>		
		3.2.1 Développer la connaissance, capitaliser les expériences en cours	40 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe		SL
			41 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe		SL
3.2.2 Décliner de manière opérationnelle la stratégie nationale de gestion trait de côte	42 : Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification			SL	
3.2.3 Mieux intégrer les risques accrus d'érosion et de submersion marine dans les politiques d'aménagement	<i>Pour mémoire : action 41, 42</i>				
3.2.4 Évaluer les conséquences du changement climatique en matière d'évolution écologique et économique	<i>Pour mémoire : actions 24, 40 et 42</i>				
Leviers transversaux		Les fondamentaux du SMVM	43 : Développer la culture commune en favorisant le partage et la diffusion des connaissances à l'échelle du Golfe 44 : Poursuivre l'animation de tous les GT du SMVM	SL DDTM	

Croisement des orientations de l'État et des propositions d'actions des GT

DOCUMENT DE TRAVAIL VERSION 3 - NOVEMBRE 2018

Ce tableau intègre les propositions d'actions issues des GT, modifiées par la DDTM suite aux échanges avec certains maîtres d'ouvrage pressentis et acteurs clé concernés (EPCI, PNR, SAGE, experts, représentants socio-professionnels, associations...). Ces échanges seront poursuivis pour alimenter les propositions des GT et la maturation des actions.

Nota bene :

- Précision sur le rôle attendu du coordonnateur / animateur d'une action dans le cadre du SMVM : assurer le suivi de la mise en œuvre de l'action et de ses différentes sous-actions, en lien avec les maîtres d'ouvrages et acteurs associés, s'il n'est pas maître d'ouvrage ou responsable lui-même de la mise en œuvre de l'action ; et en restituer l'avancement au sein des groupes de travail du SMVM.

- la DDTM étant concernée par toutes les actions, elle est mentionnée parmi les acteurs seulement quand elle a un rôle de coordonnateur avéré ou pressenti

- lorsque le pilote de l'action est « EPCI », cela induit une position coordonnée des 2 EPCI

Une nouvelle ambition pour le SMVM :

- Une vocation maritime articulée avec les démarches terrestres qui prend mieux en compte les liens entre mer et terre.
- Une dimension stratégique inscrite dans les politiques publiques liées aux milieux marins, littoraux, à l'eau et aux écosystèmes.
- Une démarche prospective construite autour d'enjeux transversaux.

* GT : AP Activités primaires ; UPE Usages du plan d'eau ; Q EAU Qualité des eaux ; BIODIV Biodiversité ; SL Stratégies littorales

3 enjeux	9 priorités	24 orientations	Propositions d'actions issues des GT	GT pilote	Coordonnateur /animateur pressenti
			« Pour mémoire » : actions répondant à plusieurs orientations	GT contributeur(s)	« ? » à vérifier Acteurs associés
1 Faire de la gestion durable des écosystèmes et des ressources marines du Golfe une composante du développement socio-économique du territoire	1.1 Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières dans une logique de développement durable	1.1.1 Soutenir et valoriser les activités primaires dans une logique de développement durable	1 : Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre - Définition et cartographie des zones à vocation prioritaire conchylicole en mer et à terre : maintien de la surface des parcs en mer à 1 650 ha, maintien des zones à vocation ostréicole à terre sans déclassement dans les PLU, amélioration du PAC (diagnostic) - Facilitation pour les exploitants conchylicoles des travaux à terre nécessaires pour le développement de leur exploitation (guide projet, règlement PLU, accompagnement CRC?) - Gestion cohérente du foncier conchylicole en mer et à terre, sur terrains privés et DPM, pour préserver les unités fonctionnelles des chantiers - Définition et application de règles pour la préservation des unités fonctionnelles à l'occasion des ventes et contrôle des changements de destination : déclinaison de la Charte conchylicole à l'échelle du Golfe ; organisation des remontées d'information vers les maires et la DDTM ; construction d'une boîte à outils à l'attention des collectivités locales et des notaires - Identification de réserves foncières par rapport aux conséquences du changement climatique	AP SL UPE	DDTM CRC, communes, EPCI SAFER, EPFR Associations, Notaires Pays d'AURAY
			2 : Améliorer les pratiques et maîtriser les impacts de l'activité conchylicole sur la biodiversité et les paysages 1- Déclinaison à l'échelle du Golfe de la Charte conchylicole et du Schéma des structures en révision pour prendre en compte son évaluation environnementale (entretien des concessions, gestion des déchets ostréicoles, préservation des habitats marins patrimoniaux, ...) 2.1 - Mise à jour et diffusion d'un guide à l'attention des professionnels pour une bonne insertion architecturale, paysagère... des bâtiments et installations ; 2.2 - Identification d'un expert en charge du conseil sur le sujet au sein des services ADS des EPCI 3 - Élaboration d'une stratégie et d'un plan d'action pour traiter la fin des concessions : amélioration de la remise à l'état naturel, gestion des sites abandonnés (réutilisation, remise à l'état naturel...)	AP	DDTM pour 1 et 3 PNR pour 2.1 EPCI pour 2.2 Communes et EPCI pour 1 et 3 CAUE pour 2 Architectes et paysagistes conseil, ABF
			3 : Permettre les expérimentations nouvelles et la diversification - Accompagnement des projets éventuels d'expérimentation ou de diversification des pratiques de production des professionnels avec vigilance sur le respect des réglementations et l'évaluation des impacts sur l'environnement Sujets manquants : cultures d'algues, saliculture		DDTM CRC, Région, EPCI, Pays d'AURAY et de VANNES

		<p>4 : Améliorer la connaissance de la ressource halieutique et de son exploitation par la pêche professionnelle et la pêche de loisir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Évaluation de la ressource et de la ponction sur celle-ci en faisant un bilan des données disponibles et en sollicitant l'appui d'experts - Au vu des résultats des études et sur la base d'un bilan, définition si nécessaire de mesures de gestion de la ressource - Mise en place d'un dispositif de déclaration de pêche volontaire (télédéclaration...) pour la pêche de loisirs 	AP	Région, Ifremer, UBS ? Comité des pêches, Agrocampus, PNR, Associations
		<p>5 : Étudier la fonction « halieutique » du Golfe et adopter des mesures susceptibles de la préserver</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des pratiques pour préserver les ressources et les milieux (élaboration de la carte de risque pêche du code de l'environnement, mise en œuvre des préconisations de l'étude « Oeufs de Morgate » notamment) - Préservation des habitats naturels, étiers, herbiers... pour maintenir voire développer le rôle important du Golfe en tant que lieu de nourricerie et de frayères de certaines espèces (Morgate, Bar...) - Étude de la pertinence de l'adoption d'une réglementation spéciale au Golfe (zones de nourricerie, espèces amphihalines...) pour améliorer l'état des ressources 	AP BIODIV	Région, Ifremer, UBS ? Comité des pêches, Agrocampus, PNR, ONCFS, Associations, Pays d'AURAY
		<p>6 : Maintenir une forte pression de contrôle des pêches en organisant des actions ciblées et coordonnées de police</p>	AP	DDTM ULAM, Agence française de la biodiversité, ONCFS, PNR (sensibilisation)
		<p>7 : Améliorer l'information sur la réglementation auprès des pêcheurs de loisir</p>	AP	PNR (sensibilisation) OTI, communes
		<p>Sujet manquant : agriculture littorale Pistes de travail : maintien des sièges d'exploitation dans la bande littorale, évitement des changements de destination, reconquête des friches agricoles, développement de l'éco-pâturage comme outil de gestion de certains sites</p>	AP	? Chambre d'agriculture, PNR, Pays d'AURAY, Communes et EPCI
		<p>8 : Communiquer sur la réglementation existante et les bonnes pratiques de navigation</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création et diffusion de documents pédagogiques (sur le modèle de la plaquette « Usages » du PNR) - Réalisation d'un document de synthèse pour diffusion aux capitaineries, loueurs, associations, fédérations sportives... - Création d'un site internet dédié à la réglementation nautique dans le Golfe - Organisation d'actions de sensibilisation pour tous les navigants/encadrants sur le Golfe, les informant sur les spécificités maritimes, exigences et bonnes pratiques afin de préserver le calme et l'environnement 	UPE	PNR / DDTM Associations de navigateurs du Golfe, Collectivités, Cie des ports, Offices du tourisme, Pays, Écoles de voile, Loueurs, Commerçants, Socio-professionnels, Pays, DDCS...
1.1.2 Promouvoir et encadrer le développement d'activités de loisirs de moindre impact écologique		<p>9 : Promouvoir la pratique des activités et sports nautiques de moindre impact écologique, comme la voile, identité du Golfe</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mise en place d'un réseau intergénérationnel entre plaisanciers propriétaires pour le compagnonnage des jeunes à la pratique de la voile dans le cadre d'une charte (20 % du temps de navigation...) 2. Maintien de l'interdiction de navigation dans les zones les plus sensibles pour l'avifaune 3. Promotion des activités accessibles à tous et de moindre impact écologique (plages et baignade, randonnée et sentier littoral) 	UPE	1. EPCI PNR, 47° nautik, UNAN, clubs nautiques, associations de navigateurs du Golfe 2. DDTM 3. EPCI Tourisme et OTI Associations de navigateurs du Golfe, Cie des ports, Fédérations sportives, FIN, EPCI, Communes, Clubs nautiques, DDCS
		<p>10 : Promouvoir les mouillages écologiques et convertir progressivement les techniques de mouillage lors de leur renouvellement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après une phase d'expérimentation et un bilan, étendue éventuelle de ce type de mouillages dans les secteurs où l'évitement des herbiers à zostères n'a pas été possible au sein des ZMEL et dans les secteurs de présence historique des herbiers <p>Pour mémoire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - action 11, « Lutter contre les pollutions d'origine maritime », - action 17 « Adapter le survol aux enjeux du Golfe », - action 30 « Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques » - action 37 « Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants ». 	UPE BIODIV	DDTM / PNR Gestionnaires de mouillages, UNAN, associations de plaisanciers, Collectivités
		<p>Sujets manquants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nautisme : poursuite des démarches « ports exemplaires », bateaux abandonnés, bateaux ventouses 	UPE	Cie des ports, communes gestionnaires, Conseil départemental

1.2 Améliorer la qualité des milieux permettant de sécuriser les usages	1.2.1 Contribuer à l'amélioration de la qualité des eaux en réduisant les risques de pollution générés par les activités et les usages	11 : Lutter contre les pollutions d'origine maritime - Promotion de l'utilisation des aires de carénage des coques des bateaux notamment par la création d'une cartographie accessible à tous - Promotion des bonnes pratiques de carénage et nettoyage des coques des bateaux - Élaboration d'un état des lieux et des équipements de récupération des eaux noires et grises ; estimation des besoins d'équipements supplémentaires éventuels et de la pertinence de prescriptions particulières pour éviter les rejets d'eaux usées dans le Golfe - Réalisation d'un état des lieux relatif à la gestion des eaux usées des navires à passagers (bordereaux de vidange...) - Élaboration et diffusion d'un document pédagogique sur la réglementation et les bonnes pratiques en matière de carénage et nettoyage de coques, de gestion des eaux noires et grises des bateaux - Élaboration d'un programme de réduction des apports de déchets (épaves, déchets littoraux, macro-déchets...)	Q Eau UPE	DDTM / REGION Cie des ports et gestionnaires de ports, Chantiers privés, Communes, PNR, UNAN.....
		12 : Favoriser le partage de la connaissance de la qualité de l'eau du Golfe 1 - Mise en place d'un outil d'observation de la qualité de l'eau salée (microbiologie, macro et micro-polluants), en lien avec les différents producteurs de données 2 - Amélioration de la connaissance de la pollution des eaux marines par les micro-particules et les macro-déchets	Q Eau	1. IFREMER / SAGE GMRE / EPCI / PNR / DDTM ? 2. PNR Agence de l'eau, UBS, ARS Membres de la Conférence annuelle
		13 : Favoriser la mise en place d'un plan infra POLMAR - Partage d'expériences avec les intercommunalités ayant mis en place un plan infra POLMAR permettant d'aider les maires à gérer les pollutions marines d'ampleur limitée pour lesquelles ils sont directeurs des opérations de secours	Q Eau	DDTM EPCI, PNR, Communes, SDIS, CRC, Comité des pêches
	1.2.2 Maintenir des conditions hydro sédimentaires favorables à la navigation, aux mouillages, à la stabilisation des parcs conchylicoles et des plages, à la conservation des habitats naturels	14 : Sur la base de la connaissance du fonctionnement hydrosédimentaire du Golfe et de l'estimation des besoins éventuels de dragage, mettre en place, le cas échéant, un processus de valorisation des sédiments de chenaux de navigation	UPE AP Q Eau	? Gestionnaires de ports, UBS, CRC, collectivités...
	1.2.3 Protéger et valoriser les écosystèmes	15 : Améliorer la protection des habitats marins patrimoniaux - Évaluation régulière de l'état de conservation des habitats concernés - Préservation des habitats par des protections adaptées voire renforcées - Mise en place d'une instance locale d'échanges sur la gestion des habitats marins patrimoniaux : comité de suivi local pour améliorer les pratiques de gestion, identification des secteurs et des sujets concernés en GT... Par exemple, évaluation des possibilités d'améliorer les prescriptions du SMVM de 2006 pour la pêche à pied, (dates, lieux...) ou de déplacer certains mouillages...	BIODIV	DDTM/PNR Gestionnaires d'espaces naturels, usagers
		16 : Encadrer les manifestations culturelles et sportives pour limiter les impacts sur les milieux et les espèces - Définition d'un cadre de référence pour l'autorisation des manifestations (types de manifestation, secteurs, périodes, nombre de participants, cohérence d'ensemble entre dispositifs maritime et terrestre...) de façon à limiter les impacts cumulés à l'échelle du Golfe en limitant les pressions sur les secteurs ou périodes sensibles - Accompagnement des communes sur la prise en compte des enjeux dans le cadre de la décentralisation des autorisations - Accompagnement des organisateurs de manifestations nautiques : aide à l'élaboration des visas d'autorisation tant en ce qui concerne le volet nautique que le volet environnemental (évaluation incidences Natura 2000), création d'un document de bonnes pratiques (guide) et/ou d'engagements (charte)	BIODIV UPE	DDTM Opérateurs Natura 2000, Organisateurs de manifestations, Associations de navigants...
		17 : Adapter le survol aux enjeux du Golfe - Prise en compte des enjeux du survol dans les autorisations	BIODIV UPE	DDTM Communes
		18 : Coordonner les actions pour limiter les espèces exotiques invasives - Coordination des interventions pour multiplier l'efficacité des actions de lutte existant sur le territoire du Golfe, en lien avec les démarches régionales et les textes réglementaires - Mise en place d'une veille, d'une sensibilisation et d'interventions sur de nouvelles espèces exotiques invasives	BIODIV	PNR ONCFS, Communes, Associations

		28 : Poursuivre la mise en œuvre d'une gestion intégrée du Domaine Public Maritime à l'échelle du Golfe - Partage du bilan d'activité de la mise en œuvre de la stratégie de gestion du DPM à l'échelle du Golfe - Définition d'une stratégie et d'un programme partagé de gros entretien voire de réhabilitation des ouvrages maritimes, soit utiles soit patrimoniaux ; ce programme inclurait la destruction d'ouvrages dangereux ou inutiles	SL	DDTM Responsables des ouvrages maritimes concernés
	2.1.2 Garantir un équilibre terre-mer des activités et des équipements	29 : Gérer de façon intégrée les équipements, activités et usages à l'interface terre-mer 1. Gérer de façon intégrée les mises à l'eau, les mouillages, l'accès aux plages et coins de sable et le stationnement des véhicules - Interdiction de construction de nouvelles cales de mise à l'eau sauf pour certains projets à identifier (établissements d'activités physiques et sportives dédiés à la voile et dans les ports notamment). L'entretien et la rénovation des cales existantes peuvent être autorisés - Recherche d'une gestion intégrée de la mise à l'eau, des mouillages et du stationnement des véhicules et remorques - Afin de réduire l'espace marin réservé aux mouillages, possibilité d'extension limitée des ports sous réserve d'une densification des mouillages (réduction équivalente de leur nombre et plus que proportionnelle de leur surface dans les ZMEL) et d'une non-artificialisation supplémentaire du DPM transféré - Inventaire SIG des plages et coins de sable, maintien des prescriptions actuelles du SMVM de 2006, possibilité d'examen de nouveaux accès au cas par cas en concertation avec les acteurs concernés, ostréiculteurs notamment (accès pas systématique car pas toujours possible, enjeux environnementaux...) 2 Accompagner les communes le sollicitant pour développer des expérimentations sur les sites à multi-usages denses, dans un esprit de coexistence des usages - Mise en place, à l'initiative des communes volontaires, de démarches locales pour analyser et prévenir des conflits d'usages avérés ou potentiels pouvant aboutir à des schémas d'organisation concertés - Diffusion des retours d'expériences	UPE SL	1 Collectivités / DDTM Cie des Ports, CRC, Gestionnaires de mouillages, Associations de plaisanciers 2 Collectivités volontaires DDTM / PNR
	2.1.3 Garantir la sécurité des usagers sur le plan d'eau	30 : Maintenir la réglementation sur la navigation et savoir l'adapter aux nouvelles pratiques - Maintien de la réglementation sur la vitesse et les interdictions de navigation (zones sensibles pour l'avifaune, zones dédiées à une activité particulière, arrêtés Préfecture maritime...) - Augmentation de la pression de contrôle estival - Conditionnement de l'autorisation d'activités nouvelles ou en développement à leur intégration harmonieuse avec les autres usages et l'environnement 31 : Mieux baliser les zones les plus fréquentées (cf Ria d'ETEL) - Secteurs concernés à préciser et à discuter en GT	UPE UPE	DDTM ONCFS, Gendarmerie navale, Gendarmerie nationale, Douanes, AFB DDTM
2.2 Gestion économe et rationnelle du foncier	2.2.1 Développer une stratégie foncière à l'échelle du territoire du SMVM	pour mémoire, - <i>action 1, « Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre »</i> - <i>action 42, « Favoriser le partage d'expérience dans l'élaboration d'une stratégie intégrée et prospective en matière de gestion du trait de côte et la décliner dans les documents de planification »</i>		
	2.2.2 Sécuriser les ressources foncières nécessaires à l'activité conchylicole	pour mémoire action 1, « Conforter la stratégie foncière en déclinant les principes de la Charte conchylicole pour maintenir le potentiel d'exploitation des cultures marines en mer et sur terre »		
2.3 Gestion spécifique des îles et îlots	2.3.1 Mettre en place une stratégie de gestion durable des îles et îlots	32 : Mettre en place des partenariats de gestion avec les propriétaires d'îles et îlots privés - Identification d'un réseau de propriétaires privés volontaires pour améliorer leurs pratiques de gestion - Mise au point d'une convention type - Étude des possibilités offertes par la loi biodiversité du 8 août 2016 (Obligations Réelles Environnementales...) - Organisation d'actions de sensibilisation des propriétaires d'îles et îlots - Développement de l'indépendance énergétique des îles (lien action 39)	SL BIODIV	PNR APIF, Collectivités
2.4 Accès au littoral	2.4.1 Favoriser et maîtriser l'accès au littoral	33 : Favoriser la cohérence terre-mer des transports collectifs et les déplacements doux pour accéder au littoral - Prise en compte des enjeux maritimes et de la cohérence terre-mer dans les démarches mobilité des EPCI (Plans de Déplacements Urbains...) <i>Pour mémoire : actions 29, 31, 34, 35, 36 et 37</i>	SL UPE	EPCI Autorités Organisatrices de Transport, Communes
	2.4.2 Gérer et	34 : Poursuivre l'ouverture du sentier littoral dans les secteurs adaptés aux enjeux du Golfe	SL BIODIV	DDTM / Conseil départemental Collectivités, PNR

		développer le sentier littoral dans le respect de son statut	35 : Définir une offre de randonnée rétro-littorale complémentaire pouvant servir d'alternative ou de délestage par rapport au sentier littoral - Définir et mettre en place des chemins de randonnée en arrière du sentier littoral pour permettre une dispersion de la pression et/ou imposer temporairement des alternatives (fréquentation trop forte, vélos, manifestations...)	BIODIV SL	EPCI / Communes OTI , Conseil départemental, PNR, Associations
		2.4.3 Favoriser les modes de déplacements doux en lien avec les activités littorales et maritimes	36 : Favoriser l'accès au littoral et au plan d'eau via les déplacements doux <i>Pour mémoire : actions 29, 33, 34 et 35</i>	SL UPE	EPCI tourisme / OTI ? Conseil départemental, communes
			37 : Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants - Favoriser les moyens de propulsion électriques par un plan d'action à définir - Développement de l'installation de bornes de recharge pour les bateaux, comme à ARRADON Sujet manquant : transport touristique de passagers <u>Pistes de travail :</u> - Limitation des impacts du transport commercial de passagers (mouillages dans espaces dédiés, nombre maximum de navires...) ? - Promotion des carènes qui limitent les vagues d'étrave lors du renouvellement des bateaux ? - Promotion des moyens de propulsion doux ?	SL	? Région, transporteurs privés, EPCI, Morbihan Énergies, Cie des ports, PNR, Associations
3 Anticiper et intégrer les transitions écologiques, énergétique, économique et sociale sur le territoire du Golfe	3.1 Réussir la transition énergétique sur le territoire du Golfe	3.1.1 Favoriser la réduction des émissions de GES et de la consommation énergétique	38 : Favoriser le partage d'expérience en matière de changement climatique et la réduction de nos émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de nos consommations énergétiques - Organisation d'une conférence annuelle des acteurs et usagers du Golfe pour partager l'état de la connaissance des différentes composantes du changement climatique. - Intégration des enjeux maritimes dans les réflexions d'élaboration et de mise en œuvre des PCAET des EPCI pour réduire les émissions de GES et les consommations énergétiques, - Partage d'expérience entre EPCI pour assurer la cohérence des volets maritimes des PCAET du Golfe - Poursuite de la sensibilisation des usagers du Golfe aux effets du changement climatique et à la nécessité de diminuer nos émissions de GES et nos consommations énergétiques <i>Pour mémoire : action 37 « Favoriser les transports maritimes doux, à faibles émissions et peu bruyants »</i>	SL UPE	EPCI PNR MORBIHAN Énergies Membres de la conférence annuelle du SMVM
		3.1.2 Favoriser le développement des énergies renouvelables	39 : Encourager la production locale d'énergies renouvelables (EnR) compatible avec les enjeux environnementaux et les usages du territoire du Golfe - Accompagnement des projets de développement possibles définis par les PCAET, le schéma directeur Énergie des EPCI ou issus d'initiatives particulières - Intégration des enjeux maritimes dans les réflexions d'élaboration et de mise en œuvre des PCAET des EPCI permettant d'évaluer le potentiel de production et de favoriser le développement des énergies renouvelables - Partage d'expérience entre EPCI pour assurer la cohérence des volets maritimes des PCAET du Golfe - Développement de l'indépendance énergétique des îles	SL BIODIV UPE	EPCI Communes, MORBIHAN Énergies, UBS, APIF, PNR, Associations
	3.2 Favoriser l'adaptation du territoire du Golfe aux conséquences du change-	3.2.1 Développer la connaissance et capitaliser les expériences en cours	40 : Recueillir et partager les savoirs sur les effets du changement climatique dans le Golfe - Identification d'un réseau d'« acteurs sentinelles » et élaboration d'une méthode de recueil de leurs observations - Recensement des évolutions constatées sur les activités, usages, milieux naturels et espèces - Recensement des actions mises en œuvre notamment par les acteurs maritimes pour limiter la vulnérabilité aux effets du changement climatique - Capitalisation et diffusion des résultats	SL	PNR Clim'actions, EPCI, UBS, Acteurs maritimes, Pays de VANNES et d'AURAY, ADEME, Région, Associations...
			41 : Développer la culture du risque à l'échelle du Golfe - Sur la base des PAPI, PPRI, PPRL, GIZC, Plans Communaux de Sauvegarde (PCS) communaux, identifier un socle d'actions communes de prévention des risques littoraux et les mutualisations possibles - Mieux communiquer sur les PCS - Inciter à l'organisation d'exercices collectifs de simulation	SL	EPCI Communes, PNR

